

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire 2024-2025

Le 1^{er} conseil d'école s'est déroulé dans la salle des fêtes de la mairie de Magnac-sur-Touvre le jeudi 7 novembre 2024.

Le conseil a commencé à 17h30 et s'est terminé à 18h50. Il a été mené par Mme Foulatier, directrice de l'école Maternelle Les Cygnes.

PERSONNES PRESENTES :

Le personnel enseignant :

- Mme Foulatier Alexandra
- Mme Epinoux Gaëlle
- Mme Larrieu Stéphanie
- Mme Michel Stéphanie

Les représentants des communes :

- Mesdames Gazeau et Devernay (Elues chargées des écoles de Magnac sur Touvre)
- Monsieur Nicolas (Maire de la commune de Magnac sur Touvre)

Les représentants élus des parents d'élèves :

- Mesdames Alicia Servant, Caroline Dindinaud, Amélie Querrioux
- Monsieur Sébastien Rousseau

Personnes absentes excusées :

- M. Porte (Inspecteur de la circonscription Angoulême Est)
- Mme Chauvot Emma (Enseignante)
- M. Leroux DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Ordre du jour :

- 1- Présentation des membres du conseil d'école et résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école.
- 2- Effectifs de l'école
- 3- Présentation et vote du règlement intérieur
- 4- Présentation de la charte de la laïcité
- 5- Présentation des projets et des actions
- 6- Présentation du projet NEFLE (Notre école faisons là ensemble)
- 7- Education à la vie relationnelle et affective
- 8- Remerciements pour les équipements des écoles.
- 9- Bilan de la coopérative scolaire de l'année scolaire 2024/2025.
- 10- Questions diverses.

1 – Présentation des membres du conseil d'école.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Lors des élections, la participation a été de :

- Maternelle : 58.28 % des inscrits. (en augmentation : année 2023/2024 = 49%)

Les directrices souhaitent la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d'école :

Pour l'école maternelle

- Jeudi 13 février à 17h30
- Mardi 3 juin à 17h30

Le compte-rendu du conseil d'école sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Le rôle du conseil d'école :

- Le conseil d'école est une assemblée qui prend les décisions importantes sur l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école, il adopte le projet d'école.
- Le conseil est composé notamment de personnels de l'école, de représentants des parents d'élèves et de conseillers municipaux, DDEN.
- Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école notamment sur les sujets suivants :
 - Actions pédagogiques et éducatives
 - Utilisation des moyens alloués à l'école
 - Activités périscolaires
 - Restauration scolaire
 - Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
 - Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

2- Point sur les effectifs

Effectifs pour la maternelle

TPS - PS	18 enfants de PS 7 enfants de TPS arrivent en janvier. = 25	Total école Les Cygnes 86 enfants Bientôt 93 enfants
PS-MS	9 PS + 13 MS = 22 enfants	
MS-GS	14 MS + 8 GS = 22 enfants	
GS	24 enfants	

Prévision des effectifs – rentrée 2025

Nous devons prévoir, dès à présent, les effectifs pour la rentrée des classes de septembre 2025. Nous devons prendre en compte les naissances des enfants nés en 2022 sur la commune de Magnac plus les enfants des nouveaux arrivants nés également en 2022. La mairie a enregistré 28 naissances en 2022 sur la commune.

3 - Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été élaboré en lien avec le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Charente.

Une présentation brève des différents axes est proposée (le règlement est consultable sur le site internet de la mairie de Magnac sur Touvre et dans le bureau de direction).

A l'unanimité, les représentants du conseil d'école votent pour son adoption.

Deux PPMS (Plan Particulier de mise en sécurité) sont mis en place dans notre école et inclus dans notre règlement intérieur. Chaque classe possède un exemplaire. A ce jour, deux exercices ont eu lieu, un incendie et l'autre attentat intrusion confinement. Pour le dernier, les enfants ont joué à cache-cache dans l'école sans faire de bruit.

La mairie nous a informé que nous aurions des marquages dans la cour pour identifier les points de rassemblement en cas d'alerte incendie. Des animaux ont été proposés au responsable sécurité de la mairie pour le rassemblement de chaque classe avant le point de comptage. Ces images doivent être imprimées et affichées aux points de rassemblement.

4- Présentation de la charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. La Charte de la laïcité à l'École vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. La laïcité souffre trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension. Ce texte permet d'en comprendre l'importance, comme garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir. La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles. Elle n'est jamais dirigée contre des individus ou des religions, mais elle garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égalité de dignité de tous les citoyens. Elle est l'une des conditions essentielles du respect mutuel et de la fraternité.

La transmission des valeurs et principes de la République requiert en outre, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, un affichage visible de ses symboles - drapeau et devise notamment - ainsi que de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La Charte de la laïcité à l'École prendra ainsi tout son sens, en cohérence avec l'article 3 de la loi du 8 juillet 2013, codifié à l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, qu'il convient de mettre en œuvre en lien avec les collectivités territoriales.

Dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, ces dispositions doivent être accompagnées par une pédagogie de la laïcité et des autres principes et valeurs de la République, qui s'appuie notamment sur la Charte de la laïcité à l'École et qui permette à la communauté éducative de se les approprier.

5 - Présentation des projets et des actions pour l'année 2024-2025

Projet d'école : Le projet d'école a été validé et voté par le conseil d'école durant l'année scolaire 2023-2024.

Les axes sont valables pour une durée de 5 ans et communs avec les écoles de Marie Curie.

Axe 1 : Une école ouverte développant des liens avec les partenaires éducatifs pour conforter la confiance.

Axe 2 : Réduire les inégalités grâce à un parcours scolaire cohérent, identifiable et défini par l'équipe enseignante

Axe 3 : Vivre ensemble et devenir citoyen.

- Mise en place d'outils communs en compréhension pour un parcours plus uniforme
- Utilisation commun de matériels sur des situations problèmes

Plusieurs projets en lien avec le projet d'école sont et seront mis en place tels que :

Sortie « Nettoyons la nature »

Fin septembre, début octobre les enfants des quatre classes ont réalisé une action « nettoyer la nature ». Un travail sur le tri des déchets s'en est suivi, mise en place d'éco-gestes à l'école. Des poubelles de tri devraient être installées dans chaque classe.

Classe dehors

Les enfants de la classe de PS ont fait classe dehors le jeudi 3 octobre et feront classe dehors régulièrement tout au long de l'année.

Semaine du goût du 14 au 18 octobre

Durant cette semaine, les enfants des quatre classes ont goûté des aliments : acides, amers, sucrés, salés. Le chef cuisinier du restaurant « Le P'tit Magnac » est venu dans notre école pour réaliser une animation auprès des quatre classes de notre école.

Le dernier jour, chaque classe a confectionné une recette et tous les enfants ont goûté les réalisations des copains. Budget pris en charge par la coopérative scolaire : 151.65 euros.

Mon premier ciné

Une séance est prévue le jeudi 5 décembre au cinéma « Opération Père-Noël » au cinéma de la Cité à Angoulême. Le bus est de 212.40 euros et est pris en charge par la coopérative scolaire et les entrées par l'association « Ciné passion ». Deux autres séances devraient nous être proposées durant l'année scolaire.

Les journées de Noël

Le vendredi 13 décembre : Les enfants pourront manger un goûter de Noël offert par la mairie à la cantine.

Le vendredi 13 décembre, les enseignantes souhaiteraient faire un petit spectacle de Chants de Noël à l'école après la classe (l'heure reste à déterminer). Il y aura une vente de gâteaux, boissons et objets réalisés par les enfants. Ces ventes seront au profit de la coopérative scolaire de la maternelle.

Le jeudi 19 décembre : Le Père-Noël devrait passer à l'école pour offrir les cadeaux subventionnés par la mairie (livres + les cadeaux pour chaque classe). Le même jour, le repas de Noël sera servi à la cantine.

Le vendredi 20 décembre : Des ateliers seront proposés aux enfants sur le thème de Noël.

Nous avons besoin de parents pour la faisabilité de cette matinée.

Carnaval

Le vendredi 21 février, nous fêterons carnaval à l'école. Le matin chaque classe réalise des crêpes. L'après-midi sur le temps scolaire, ils les mangeront, pourront se déguiser et danser.

Photos de classe

La date est fixée au vendredi 21 mars au matin. Les élèves de la maternelle

Sortie au conservatoire d'Angoulême

Mme Larrieu et Mme Michel souhaitent s'inscrire à l'intervention création de paysage et trame sonore organisé par le conservatoire, intervention de musiciens / intervenant gratuit.

Piscine pour le niveau des GS

Les enfants iront à la piscine les lundis de 14h à 14h40 du 17 mars au 26 mai 2024. Le bus ainsi que les entrées sont pris en charge par la mairie.

Nous avons besoin de parents accompagnateurs. Un agrément est demandé. Pour ceux qui seraient intéressés cet agrément se passera à la piscine de Nautilus le Vendredi 14 mars 2024 de 14h à 16h30.

6 – Présentation du projet NEFLE (Notre école faisons là ensemble)

Objectif principal :

Développer les compétences inhérentes à la compréhension : compétences narratives en réception et production, compétences lexicales, syntaxiques et inférentielles. Consolider l'attention et la mémorisation.

Pour l'année 2024, le premier point a été mis en place dans les quatre classes :

Equiper les classes de Boukinou, un dispositif innovant pour :

- donner le goût à la lecture et construire une première culture littéraire,

Les emprunts des Bookinou se mettent en place en fonction de chaque enseignante. Les enfants pourront bénéficier sur l'année d'environ deux emprunts sur l'année à la maison en fonction de sa classe.

Sur le temps scolaire, les élèves pourront y accéder autant de fois qu'ils le souhaitent.

- faire le lien avec l'élémentaire en réalisant des enregistrements d'histoires par des élèves lecteurs,

- nourrir la relation "école/famille" en permettant l'échange d'histoires multi-langues à exploiter en classe.

Pour l'année 2025 : une formation à résidence a été proposée aux enseignantes sur ce thème :

* Equiper l'équipe enseignante de la méthode d'enseignement de la compréhension "NARRAMUS", une méthode issue de la recherche et validée par l'Education Nationale pour :

- enseigner explicitement des stratégies de compréhension,

- développer le stock lexical des élèves, associé au développement de compétences syntaxiques,

- développer les compétences narratives en réception et production,

- construction d'une première culture littéraire,

- apprendre à apprendre en utilisant du métalangage

- consolider la mémorisation et l'attention

De plus, des demandes de mise à jour des devis sont en cour. Les devis étant valables qu'un mois les montants annoncés vont sûrement évolués.

* Equiper les classes en matériel numérique d'usage collectif pour :

-mener les séances liées à la méthode Narramus en proposant aux élèves des supports de qualités, interactifs et permettant de garder des traces (VPI dans la classe de GS)

-mener des ateliers en groupes restreints (PS/MS/GS) à l'aide d'un écran tactile mobile qui faciliterait ainsi des modalités de travail interclasses sous forme de pôles.

Année 3 : Utiliser des supports tels que les Kamishibaïs pour :

-effectuer un transfert des compétences acquises lors des séances d'enseignement de la compréhension

-continuer la construction d'une première culture littéraire

-lier cette pratique à l'éducation artistique et culturelle.

Critères d'évaluation :

-Evaluations nationales d'entrée en CP

-Faire des points réguliers sur les capacités des élèves au niveau de la compréhension.

-Impliquer les familles dans les apprentissages de leur enfant, voir leur retour et leur implication lors des réunions parents/enseignants.

Le montant alloué est de 13261.95 euros. Ce budget est pris en charge par l'état dans le cadre de NEFLE.

La mairie touchera cette somme sur les trois ans du projet NEFLE.

7 – Education à la vie relationnelle et affective

L'école contribue à préparer les élèves à leur vie d'adulte, aux valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

En maternelle, nous aborderons uniquement le respect à l'intimité, la sienne et celle des autres.

Repérer les situations quotidiennes pour lesquelles la pudeur et l'intimité sont à respecter.

Du point de vue de la socialisation : - Se connaître, s'accepter, respecter les autres et les règles (notion d'intimité). - Développer ses capacités d'écoute, d'attention aux autres. - Développer son autonomie.

Des cloisons ont été installées depuis quelques années dans les toilettes du bâtiment du bas.

La classe de GS est installée depuis la rentrée de septembre 2024, dans les anciens bâtiments du périscolaire, une demande de cloison a été faite pour les toilettes de ce bâtiment.

8 – Remerciements pour les équipements des écoles

Remerciements pour les travaux et achats faits par la mairie.

****Mme Michel GS***

Aménagement de la nouvelle classe :

-déménagement de tout le mobilier ainsi que du matériel

-installation des tableaux

-peinture de certains murs

-installation d'un boîtier wifi

- installation d'un détecteur de lumière à l'extérieur

****Dans la classe de Mme Larrieu***

-installation d'un boîtier wifi.

****Dans la classe de Mme Epinoux***

- repeint et réparé le tableau (chevalet) de la classe

- réparation d'un store

****Dans la classe de Mme Foulatier***

-Installation d'un téléphone dans la classe qui permettra de mieux entendre les communications

****Dans le commun :***

-Via l'installation de la baie de brassage l'année dernière, le WIFI a été installé.

-Repeint entièrement la salle de motricité + ameublement + déplacement du tableau d'affichage

-Installation de lumière extérieure

9-Bilan coopérative

Pour l'année 2023- 2024

Au 1er septembre 2023 : 5177 euros

Les comptes ont été contrôlés par l'organisme de l'OCCE.

6070 Achat de produits pour cession -Photos	618 Activités éducatives : -Petit matériel de classe -ateliers de cuisine -semaine du goût -sortie cinéma / théâtre (entrées + bus)	6586 Cotisations à l'OCCE	627 Frais bancaires	6800 Biens durables -Puzzles -Jouets en bois	61681 Assurances versées	Total des dépenses
1797	2689	186	3.55	157	24.50	4857

7070 Vente de produits pour cession -bénéfices Chocolats -Noël -Photos -vente spectacle de fin d'année	7560 Cotisations des familles	7080 Activités éducatives	755 Subventions d'associations : -APE, sortie de fin d'année	7500 Autres produits courants	7700 Recettes exceptionnelles	Total des recettes
3783	1080		1269			6132

Solde au 1 septembre 2024 : 6451 euros

L'achat de draisienne est envisagé ainsi qu'une classe découverte pour les quatre classes de deux ou trois ans.

10- Questions diverses

Pas de questions diverses.

Clôture du Conseil d'école.

L'équipe enseignante remercie tous les membres du conseil d'école pour leur investissement.
Compte rendu rédigé par la directrice de l'école maternelle « Les Cygnes » de Magnac sur Touvre
secondée par l'équipe enseignante.